

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progress
MINISTERE DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

Dans le cadre du fonctionnement du Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) mis en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA en juin 2012, il est prévu l'établissement et le renouvellement annuel d'une liste des structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) des PME.

Le rôle des SAE consiste en l'accompagnement des PME à travers :

- Le renforcement des capacités (formation, appui-conseil, mise à niveau et coaching) ;
- L'appui à la formalisation et à l'élaboration des documents financiers et de gestion (plan d'affaires, états financiers, etc.) ;
- Le diagnostic organisationnel, technique et financier des entreprises ;
- Le suivi ex-post financements des entreprises accompagnées.

Pour le renouvellement de la liste des SAE, le Ministère du Commerce et de l'Industrie lance le présent appel à candidature qui est ouvert à toutes les Structures d'Appui et d'Encadrement des PME.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. Présentation de la Structure (date de création, dénomination, forme juridique, numéro de téléphone, mail et site web) ;
2. Organisation et mode de fonctionnement ;
3. Domaines d'interventions ;
4. Ressources humaines (Présentation des spécialistes dont dispose la structure) ;
5. Ressources matérielles (locaux et équipements) ;
6. Références éventuelles en matière d'encadrement des PME au cours des trois dernières années au maximum ;
7. Budget au cours des trois dernières années s'il y a lieu (investissement et fonctionnement) ;
8. Subventions reçues de l'Etat au cours des trois dernières années s'il y a lieu (montants prévus et montants effectivement décaissés),
9. Appuis éventuels reçus des partenaires au développement.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre du Ministère du Commerce et de l'Industrie sis à l'immeuble ex-BDRN au plus tard le 18 Avril 2025.

NB : Les SAE reconnues antérieurement sont tenues de confirmer leurs intérêts pour un renouvellement par correspondance adressée au Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le Secrétaire Général
ALI SAMBA DIABIRI